

# AU 17<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'ASMAVERMEQ

**Notes de Mme Lise Lambert Présidente CTQ allocution au congrès  
de l'ASMAVERMEQ 19 Septembre 2008**

Monsieur Corriveau,

Monsieur Bavota,

Chers partenaires,

C'est avec un grand plaisir que je participe ce matin à l'ouverture de votre 17<sup>e</sup> congrès. Il s'agit d'une magnifique occasion de vous rencontrer et de mieux vous connaître individuellement. Mais, c'est aussi une opportunité d'échanger sur les enjeux et les problématiques du transport routier, ce qui contribue de façon importante à la richesse d'un tel événement.

Votre association est un partenaire important pour la Commission. Nous avons un objectif commun, soit le bon état mécanique des véhicules. Plus encore, il est clair que nous partageons une vision commune. Celle-ci est à l'effet que la sécurité n'est pas le fruit du hasard et qu'elle doit être gérée de façon dynamique et proactive, comme en font foi les orientations que vous privilégiez et les décisions rendues par la Commission.

Cette année, vous avez choisi d'axer le thème de votre congrès sur les 20 ans du programme de vérification mécanique. Il s'agit d'un choix extrêmement judicieux, car ce programme a été très important dans l'encadrement des transporteurs au Québec, en introduisant des obligations visant à assurer de façon continue le bon état mécanique de leurs véhicules. Ce programme demeure un élément clé en sécurité routière, car comme cela a déjà été démontré<sup>1</sup>, les défauts mécaniques seraient un facteur contributif dans près de 13 % des accidents impliquant un véhicule lourd.

Vous pouvez être assurés à cet égard que la Commission est très sensibilisée à l'importance d'un bon état mécanique des véhicules. C'est pourquoi elle n'hésite pas à modifier la cote de sécurité d'un transporteur et à lui imposer des mesures correctives lorsqu'elle constate que la gestion de son parc de véhicules est déficiente. Avant de rétablir sa cote, elle s'assure également que les mesures qu'elle a imposées, telles l'augmentation de la fréquence des vérifications mécaniques ou la mise en place d'un programme d'entretien préventif, sont respectées.

Le programme de vérification mécanique a également eu un autre effet indirect important, soit la création de votre association. Celle-ci a réuni dans une mission commune des experts en mécanique et des transporteurs préoccupés notamment par la sécurité des véhicules lourds et mis à contribution leurs efforts et leurs réflexions. Quand on observe les diverses réalisations de votre association en matière de formation, de publications, de colloques ou de congrès, on ne peut que constater les bénéfices d'un tel regroupement.

---

<sup>1</sup> *Incidence de l'état mécanique des poids lourds sur la sécurité routière*, École polytechnique de Montréal, 1997.

L'année 2008 marque par ailleurs un autre anniversaire que j'aimerais souligner ce matin. En effet, il y a 10 ans exactement, soit en 1998, la Loi concernant les propriétaires et les exploitants de véhicules lourds était adoptée. La loi a eu des effets significatifs, car elle a notamment permis de sensibiliser les propriétaires et les exploitants de véhicules lourds à leurs obligations et à l'importance de maintenir un bon comportement. Elle aurait en outre contribué, en combinaison avec d'autres mesures, à diminuer de façon significative la proportion des véhicules lourds mis hors service pour des défauts mécaniques majeurs. En effet, cette proportion est passée de plus de 25 % en 1998 à environ 14 %, selon les résultats de l'opération Roadcheck 2008. Elle a finalement permis la correction des comportements non sécuritaires, notamment par les mesures imposées par la Commission aux transporteurs à risque.

La Loi a été modifiée en 2006 pour prévoir un pouvoir d'intervention de la Commission auprès des conducteurs de véhicules lourds. Je profite de cette occasion pour vous mentionner que nous avons jusqu'à maintenant acheminé des lettres à plus de 450 conducteurs à risque afin de les sensibiliser à l'état de leur dossier de conduite d'un véhicule lourd. 26 de ceux-ci ont fait l'objet de vérifications plus approfondies compte tenu de leur dossier préoccupant et une dizaine ont été rencontrés en audience. Finalement, certains d'entre eux se sont vus imposer des mesures correctrices. Il est encore trop tôt pour parler des résultats de ces interventions, mais nous vous tiendrons périodiquement informés de l'évolution de ce dossier.

J'aimerais par ailleurs glisser un petit mot sur nos services en ligne, car notre site Internet a récemment fait l'objet d'une refonte complète. Si vous ne l'avez pas fait dernièrement, je vous invite à cet égard à consulter notre nouveau site. Vous constaterez notamment que vous pouvez

désormais consulter en ligne plusieurs informations que détient la Commission sur tout transporteur, telles que sa cote, ses permis ou les décisions le concernant. Vous noterez également que les transporteurs peuvent désormais, en ligne, nous acheminer diverses demandes et effectuer plusieurs opérations, telles l'inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds ou la mise à jour annuelle de cette inscription.

En terminant et pour revenir au thème de votre congrès, il faut constater que depuis près de vingt ans, votre association s'implique activement en sécurité routière. Puisqu'en cette matière il faut éviter tout manque de vigilance, j'aimerais vous inviter aujourd'hui à continuer votre implication et vos interventions, afin de faire en sorte que nos routes soient toujours plus sécuritaires. En tant que partenaires, nous avons tout à y gagner.

Bon congrès!